INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2023

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entres les femmes et les hommes dans l'entreprise

Publication du résultat pour les entreprises de 50 à 250 salariés

Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019

Entité

BNP Paribas Réunion

TOTAL = INDEX

91 points

Ce score, au-dessus du minimum de 75 points requis, témoigne de l'engagement mis en œuvre par BNP Paribas Réunion en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour BNP Paribas Réunion, ce résultat a été défini en conformité avec le décret n°2019-15 du 8 janvier 2019, précisant les modalités de calcul des indicateurs qui le composent, et en considérant les principes suivants :

- La période de référence retenue est l'année civile, du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.
- Le périmètre analysé est de 191 personnes.

Nombre d'Hommes	66
Nombre de Femmes	125

- BNP Paribas Réunion a réalisé les calculs de l'indicateur d'écart de rémunération selon les niveaux de la classification de la Convention Collective.
- L'ensemble des 4 indicateurs a pu être calculé et le niveau du résultat correspond à la somme des points obtenus sur chacun d'eux.



DETAIL DE L'INDEX ÉGALITÉ ET RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2023

Application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entres les femmes et les hommes dans l'entreprise

Publication du résultat pour les entreprises de 50 à 250 salariés

Décret n° 2019-15 du 8 ianvier 2019

Calcul de l'index égalité Homme Femme selon la méthode des CSP

Calcul de l'index égalité Homme Femme selon la méthode des CSP

Principe: Etablir un index à partir de 4 indicateurs qui reflètent les écarts de rémunération H/F au sein de l'entreprise

Indicateurs	Poids	Barème	Résultat entité	Score entité
1. Ratio de rémunération H/F	40%	De 0 à 40 pts	2,2%	37
2. Ecart de répartition des augmentations individuelles H/F	35%	De 0 à 35 pts	-1,8%	35
			1,18	
3. % de salariées augmentées selon les termes de la loi, à leur retour de congé maternité	0%	De 0 à 15 pts	100%	0
4. % de femmes dans les 10 plus hautes rémunérations	10%	De 0 à 10 pts	30%	5
Total	85%	100 pts		91

